

MAISON SOUVERAINE

Constitution de la Principauté de Monaco.

A l'issue de la promulgation, par le Tribunal, de la Constitution de la Principauté, une cérémonie s'est déroulée au Palais Princier, dans la Salle du Trône, le lundi 17 décembre à 17 heures.

En présence du président et des membres du Conseil National, du maire et des conseillers communaux, des membres du gouvernement et de la maison Souveraine ainsi que de diverses hautes personnalités de la Principauté, S.A.S. le Prince a prononcé l'allocution suivante :

« Monsieur le Président,
« Monsieur le Maire,
« Messieurs les Conseillers,

« Voici donc qu'une nouvelle Constitution, promulguée ce jour même, remplace désormais Celle de 1911.

« Elle répond à deux nécessités :

« — celle d'abord de mon désir déjà exprimé publiquement de perfectionner nos institutions,

« — celle ensuite de satisfaire les souhaits légitimes de la population, traduits par le Conseil National.

« Cette volonté commune bien comprise, s'exprime avec sagesse et pondération; elle donne donc à notre nouvelle Constitution une valeur et une signification particulières: d'union et d'accord du Prince et des Monégasques.

« Du reste tout au long de notre histoire, dans ses moments les plus importants, cette union ne s'est-elle pas toujours manifestée pour le bien supérieur de ce Pays? Aujourd'hui, fort heureusement, l'histoire se répète.

« Pour atteindre ce résultat, dont je me félicite, de longs mois d'études et d'échanges de vues ont été nécessaires entre moi-même, les membres du Conseil National et d'éminents juristes.

« Je tiens à féliciter les uns et les autres de l'esprit constructif et conciliant dont chacun a fait preuve pour atteindre au résultat souhaité.

« Sous mes directives et à la lumière des projets antérieurement présentés par le Conseil National et le Conseil de la Couronne, les principes fonda-

« mentaux de la nouvelle Constitution ont été, en juillet dernier, soumis à mon agrément.

« Soucieux d'être fidèlement informé des préoccupations des Monégasques, j'ai tenu à associer intimement les membres du Conseil National à tous les stades de la discussion, afin que ce nouveau texte constitutionnel réponde véritablement à des nécessités nationales. Le temps qui a pu sembler long à certains, me paraît avoir été largement bénéfique au fond et à la forme du nouveau texte.

« Bien sûr, rien de ce que l'homme fait n'est parfait. Mais je crois très sincèrement que ce qui fut fait dans ce cas est plus que satisfaisant, car d'une volonté commune, un esprit nouveau, introduit dans des cadres anciens, a consacré des principes modernes, sans pour autant renier la tradition; il y a ajustement et non bouleversement; il y a évolution et non révolution.

« Les données essentielles de notre organisation politique demeurent inchangées :

« — la monarchie héréditaire,

« — la séparation des pouvoirs,

« — le Tribunal Suprême garant des libertés et droits fondamentaux, ainsi que de la légalité de l'action administrative,

« tout cela est maintenu, mais l'adaptation des institutions de l'État aux nécessités du monde moderne et à l'évolution de la pensée politique, a conduit l'organisation des pouvoirs publics dans une perspective nouvelle.

« La monarchie se proclame aujourd'hui constitutionnelle, affirmant par là-même la primauté du Droit sur toutes nos institutions; les responsabilités propres du gouvernement se voient accrues, et les attributions de chacun des organes de l'État définies avec plus de précision. Pour la première fois dans notre Histoire les femmes accèdent à la pleine égalité politique avec les hommes.

« On pourra dire que la Constitution du 17 décembre 1962, élaborée et mise au point dans un esprit de parfaite entente nationale, dans le contexte de nos traités avec la France, consacre pour l'avenir des rapports confiants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous pouvons nous en réjouir, comme nous pouvons aussi nous féliciter du bilan économique de ces dix dernières années; car la prospérité de la Principauté n'a cessé de s'accroître régulièrement pour le bien général. Ainsi par une situation financière assainie et la constitution de réserves financières d'investissements pour l'équipement de la Principauté, un important programme de travaux

« de modernisation a pu être entrepris dans les
« domaines hospitalier, scolaire, sportif, social et
« technique.

« Tout ceci prouve, s'il en était besoin, la conscience
« que nous avons de notre avenir, qu'il soit proche
« ou lointain.

« Pour ma part, ma préoccupation constante est
« de bâtir, pour mon successeur, une Principauté
« stable, prospère et heureuse.

« Même en cette période d'anxiété, cette foi dans
« l'avenir doit demeurer intacte, car il est évident que
« la pérennité de la Principauté ne peut être atteinte,
« si l'union de tous ne fait aucun doute, et qu'aussi
« pénibles ou inquiétantes que soient les circonstances,
« l'État se maintienne en s'adaptant aux exigences du
« moment.

« Plus que tout autre un petit Pays a besoin de
« marques de considération et de confiance, malheu-
« reusement depuis de trop longs mois la crise qui
« affecte nos relations traditionnelles d'amitié avec la
« France, trouve son origine, et peut être sa seule
« explication, dans la perte de cette confiance; mais,
« j'ai bon espoir qu'il sera rapidement possible de
« trouver aux difficultés, des solutions raisonnables
« qui tiennent compte aussi bien des intérêts légitimes
« de nos deux Pays, que de leurs obligations récipro-
« ques. Alors les rapports confiants de bon voisinage
« qui unissent depuis toujours Monaco à la France,
« seront rétablis sur des bases solides et durables.

« La remise en vigueur de la Constitution de 1911,
« la remise en fonction du Conseil National et du
« Conseil Communal, le 27 mars 1962, avaient, dans
« mon esprit, comme dans mon cœur, un seul but :
« la levée de toute scission entre moi-même et les
« Monégasques, entre les Monégasques eux-mêmes.

« L'union de tous, dans des moments aussi graves,
« n'est pas seulement souhaitable ou nécessaire, elle
« est impérieuse, elle est déterminante. Mais il faut
« nous garder qu'elle ne soit que momentanée, elle
« doit se renforcer et se préserver afin qu'entre nous,
« jamais plus un fossé puisse se creuser.

« Que notre nouvelle Constitution soit parfaite,
« je crains que non, qu'elle soit meilleure et plus
« adaptée à notre vie nationale, je le crois, mais je
« suis convaincu qu'elle contribue à affirmer l'union
« nationale pour l'avenir.

« Ensemble nous en ferons l'expérience; ensemble
« nous préserverons notre intérêt vital et nous verrons
« s'épanouir notre prospérité économique.

« Mon propos était de m'adresser à vous dans le
« langage simple et sincère qui vient du cœur, car je
« crois finalement, que l'on gouverne la Principauté
« avec son cœur ».

Le Dr Joseph Simon, président du Conseil
National, a répondu dans les termes ci-après à
l'allocation de Son Altesse Sérénissime :

« Monseigneur,

« C'est à la fois un grand honneur et une grande
« joie pour moi de venir aujourd'hui, au nom de mes
« compatriotes, remercier Votre Altesse d'avoir fait
« promulguer une nouvelle Constitution. Nous
« Vous remercions aussi de la déclaration que vous
« venez de faire.

« Votre Altesse a voulu donner à cette déclaration
« la plus grande solennité en la faisant dans cette salle
« du Trône devant le Conseil National et le Conseil
« Communal réunis.

« Les Monégasques auraient peut-être souhaité
« participer tous ensemble à cette cérémonie en cette
« heure historique pour notre pays. Mais si une mani-
« festation publique revêt plus d'éclat elle perd une
« partie de cette solennité souhaitée par tous. Et nos
« compatriotes qui ont déjà pu connaître par sa pro-
« mulgation le texte de la Constitution, entendront,
« dans quelques instants par la voie des ondes, la
« déclaration qui l'accompagne.

« Je viens de parler d'heure historique. C'est celle
« qui vient de sceller entre le Prince et les Monégasques
« un pacte mettant fin à une longue période de diffi-
« cultés et de malentendus, lesquels auraient pu être
« évités s'il ne s'était pas souvent trouvé entre le
« Prince et le Peuple des hommes dont l'intérêt était
« d'empêcher tout rapprochement.

« Vous avez Vous-même, Monseigneur, souligné
« en 1955 que la Réforme des Institutions devait
« répondre également aux vœux des Monégasques.
« Ces vœux étaient d'autant plus légitimes que les
« progrès de l'instruction leur ont déjà permis de
« mieux comprendre la vie publique et d'y participer
« d'une manière active et efficace.

« Vous avez ainsi fait Vôtre la pensée qu'exprimait
« le Prince Albert, le 5 janvier 1911, en déclarant
« vouloir « donner une preuve de confiance aux
« Monégasques et les préparer à la défense de leurs
« intérêts si jamais des conjonctures graves surve-
« naient pour la Principauté ».

« L'évolution des idées, les modifications des
« conditions économiques et politiques ont conduit
« aux importants changements apportés à notre vieille
« Constitution, la plus vieille d'Europe disait-on
« encore hier.

« Nous avons beaucoup travaillé à cette Constitu-
« tion : Votre Altesse, les juristes que Vous avez
« choisis : M. le doyen Vedel, MM. les professeurs
« Bridel et Weil, M^e Louis Aureglia et les autres.
« Et je dois aujourd'hui déclarer que ces travaux se

« sont déroulés dans une parfaite sérénité et l'estime
« mutuelle. Je veux rendre hommage aux juristes
« étrangers non seulement pour leur science qui est
« notoire, mais aussi pour leur droiture et vis-à-vis de
« Vous et vis-à-vis de nous. L'une et l'autre nous ont
« été précieuses.

« Malgré tous nos soins, cette Constitution est-elle
« parfaite? Comme rien de ce qui est humain ne l'est,
« nous supposons qu'à la pratique, des omissions, des
« imperfections peuvent se révéler. C'est alors que la
« bonne volonté entre les Pouvoirs publics sera indis-
« pensable pour que la vie de l'État se déroule har-
« monieusement.

« Et, pour atteindre ce but, le meilleur moyen est
« le contact direct entre le Souverain et les représen-
« tants des Monégasques.

« Des contacts directs fréquents viennent de se
« révéler fructueux ces derniers mois, aussi bien pour
« les problèmes nationaux qu'internationaux. Lors-
« qu'ils deviennent rares et difficiles, les complica-
« tions surgissent ou s'amplifient et, comme l'expé-
« rience l'a montré, on arrive à l'impasse.

« Il faut souhaiter que les représentants des Moné-
« gasques puissent dans l'avenir, comme ces temps-ci,
« se trouver facilement réunis autour de Vous, tels les
« membres d'une grande famille.

« Nous savons que ces échanges d'idées, qui se
« sont établis pour les problèmes internationaux, vont
« continuer. Nous pensons qu'une même méthode est
« également efficace sur le plan interne et que dans
« l'union, scellée aujourd'hui, aucune fissure ne se
« produira plus jamais.

« Quoique mon propos soit avant tout d'exprimer
« notre satisfaction de voir réglée la question consti-
« tutionnelle, je ne puis manquer de faire allusion à la
« partie de la déclaration de Votre Altesse, concernant
« une reprise des pourparlers avec le Gouvernement
« français. Celle-ci sera de nature à calmer en partie
« les inquiétudes des Monégasques et des autres
« habitants de la Principauté. Il faut espérer que dans
« un climat plus serein se produise une véritable
« compréhension des intérêts de notre pays qui sont
« beaucoup aussi ceux de la France.

« Je Vous renouvelle, Monseigneur, l'expression
« de notre attachement à la Dynastie et à Votre Per-
« sonne ».

A l'issue de cette cérémonie, une réception réunis-
sait ces mêmes personnalités autour de Leurs Altesses
Sérénissimes, du Prince Albert et de la Princesse
Caroline.
